

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

Compte rendu de la réunion du 22 novembre 2005

Date : 22/11/05

Lieu : CONSEIL REGIONAL

Heure : 9 h 30

Compte rendu approuvé le : 15 12 2005

Documents préparatoires adressés par courrier :

- Synthèse du document d'objectifs partiel de la partie Plaine du site « La plaine et le massif des Maures » (N° FR9301622) au titre de la Directive Habitat et du site « Plaine des Maures » (N° FR9310110) au titre de la Directive Oiseaux.

Documents diffusés en séance :

- Mémo accès « espace privé CSRPN »
- Fiche de présentation des ZNIEFF actualisées

Documents déposés sur l'espace CSRPN :

- Illustrations de l'exposé d'E. COSSON sur les chiroptères
- Projet de Plan de communication ZNIEFF
- Présentation de l'étude relative aux descripteurs de la biodiversité en PACA (extraits du cahier des charges)

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Avis N° 2005 – 2

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion du 7 Juillet 2005
- Programme NATURA 2000 :

Pour avis : document d'objectifs partiel de la partie Plaine du site « La plaine et le massif des Maures » (N° FR9301622) au titre de la Directive Habitat et du site « Plaine des Maures » (N° FR9310110) au titre de la Directive Oiseaux (partie inventaires / enjeux / objectifs).

- Mise à disposition de documents sur Internet : présentation de l'espace privé CSRPN
- Connaissance et conservation des Chiroptères en PACA
- Programme ZNIEFF : Le plan de communication
- Questions diverses
 - ✓ Réflexion DIREN sur les « biodescripteurs espèces »
 - ✓ Remplacement de Mme M. Provansal, démissionnaire

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. BARBERO M.

Mme BELLAN-SANTINI D.

M. ALZIAR G.

M. CHEYLAN G. (le matin)

M. DUMONT B.

M. COSSON E.

M. GRILLAS P.

M. MAGNIN F.

M. MEDAIL F. (le matin)

M. MEURET M.

M. MOUTTE P.

M. ORSINI P.

M. DALMAS J.P.

M. ROUSSET C. (le matin)

M. KOUYOUMONTZAKIS G.

Membres du CSRPN non présents :

Mme BERNARD-LAURENT A. (excusée)

M. FRANCOUR P. (excusé)

M. CHAPPAZ R. (excusé)

M. MAUREL N. (excusé)

M. QUEZEL P. (excusé)

M. VERLAQUE M. (excusé)

M. VIDAL E. (excusé)

Mme ASPE C.

M. COROT D.

Mme PROVANSAL M. (démissionnaire).

Également présents :

Conseil Régional : Mme. HOAREAU M.P.

DIREN : M. FOUCHIER F.; Mme BERLIN S.; Mme MEYER D. ; M. HARENG D.

ONF 83 (le matin) : M. GUICHETEAU D. M. PESTOUR J.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 7 juillet 2005

Le compte rendu est adopté sans modifications.

2. Présentation de la partie Inventaires/Enjeux/Objectifs du document d'objectifs partiel de la partie Plaine du site « La plaine et le massif des Maures » (N° FR9301622) au titre de la Directive Habitat et du site « Plaine des Maures » (N° FR9310110) au titre de la Directive Oiseaux.

Opérateur : Office National des Forêts – Agence départementale du Var

Rapporteur scientifique : M. BARBERO

Le projet de document d'objectifs (partie inventaires / enjeux / objectifs) du document d'objectifs partiel de la partie Plaine du site « La plaine et le massif des Maures » (N° FR9301622) au titre de la Directive Habitat et du site « Plaine des Maures » (N° FR9310110) au titre de la Directive Oiseaux est présenté par M. GUICHETEAU Dominique et M. PESTOUR Jean-Louis à partir des documents numériques (Documents copiés sur la partie « documents préparatoires » de l'espace CSRPN du site Internet de la DIREN PACA) complété par l'ensemble des cartes. L'exposé de l'ONF présente :

- . Les caractéristiques de la partie Plaine du site « La plaine et le massif des Maures »
- . Les périmètres du site FR9301622 et FR9310110
- . La liste des inventaires réalisés sur le site
- . La liste des habitats et habitats d'espèces
- . La liste des espèces (animales, végétales et oiseaux)
- . La définition des enjeux
- . Les objectifs de conservation et de gestion

Principales remarques, observations et demandes de modification des membres du CSRPN :

1. L'habitat pelouse à hélianthèmes à gouttes (non communautaire) sur le site de la plaine des Maures doit être considéré comme un habitat d'espèce pour la tortue d'Hermann
2. Concernant l'habitat 4030 (landes sèche à Callune), les membres du comité précisent que cet habitat n'est pas toujours « sec » du fait d'influences atlantiques possibles et que le libellé imposé par les nomenclatures liées aux codes EUR15 n'est pas toujours adapté au terrain.
3. Concernant le calcul des surfaces de l'habitat 3170 (mares et ruisselets temporaires), l'ONF précise aux membres du comité que cette surface a été calculée de manière théorique à partir du linéaire des ruisselets et de la surface des mares.
4. Concernant le chêne liège, celui-ci est fréquemment associé à du maquis plus ou moins haut. Pour que cette association soit rattachée à l'habitat d'intérêt communautaire 9330 (forêt à quercus suber), il est précisé que la proportion de chênes lièges en terme surfacique doit être d'au moins 25 à 30 %.
5. Concernant l'habitat 9320 (forêt à Oléastre), les membres du comité précisent que le terme « forêt », bien qu'étant le terme officiel de la nomenclature, peut être inadapté aux formations végétales rencontrées. Cependant, pour des raisons juridiques, ce terme est maintenu.
6. Concernant le nombre de pointages floristiques avec données associées dans un fichier, les membres soulignent la qualité de cette méthode, d'autant que les pointages sont relativement récents (moins de 10 ans). Inversement, certains membres précisent qu'il peut être intéressant de disposer de données beaucoup plus anciennes pour analyser l'évolution d'une espèce ou d'un habitat. Ceci pose le problème de la mise à jour des données et de leur suivi à plus ou moins long terme.

7. Les membres du comité précisent que les modifications suivantes devront être apportées au DOCOB :
- Devra être ajouté l'habitat 3260 (rivières des étages planitiaire à montagnard), celui-ci étant un habitat de l'espèce « blageon »
 - Devront être ajoutés 2 insectes xylophages qui, bien que non inscrits dans la liste des espèces de la directive habitat, ont une valeur patrimoniale importante sur le site : « amorphocephalus coronatus » et « macrotoma myardi »
 - Devra être supprimée l'espèce « couleuvre verte et jaune », les membres du comité précisant que cette espèce n'est pas présente sur la plaine des Maures.
 - Page 7 de la note de synthèse, le terme « dans l'enrichissement biologique et paysager » devra être remplacé par « en parallèle à l'enrichissement biologique et paysager »

En conclusion, les membres du comité soulignent à l'unanimité la qualité du travail réalisé et félicitent l'opérateur, notamment par rapport aux divers documents et cartes produits pour l'élaboration de cette première partie du DOCOB qui permettront d'avoir une connaissance plus fine de ce territoire soumis à de multiples enjeux.

M. BARBERO rappelle quelques uns des enjeux de ce territoire comme le développement de la zone viticole, l'implantation de nouvelles activités ou la disparition de pratiques agricoles traditionnelles. Didier HARENG précise aux membres du comité que la deuxième partie du DOCOB (mesures de gestion) leur sera présentée par l'opérateur ultérieurement à l'occasion d'une autre séance.

En complément, François FOUCHIER, chef du service Patrimoine et territoires à la DIREN PACA, remercie les membres du comité pour les avis précieux émis sur les différents documents soumis à l'avis du CSRPN. Pour la Plaine des Maures, il présente l'état actuel des différents projets de périmètres de protection. Le projet de Réserve Naturelle Nationale est relancé : l'enquête publique est prévue à l'automne 2006, et les résultats du DOCOB serviront de base à l'élaboration du dossier. Dans le cadre de la nouvelle procédure, le rôle du CSRPN est renforcé, et il sera amené à se prononcer sur les différents projets concernant ce territoire (site de stockage de déchets de Balançan, future ligne à grande vitesse (LGV),...). La zone est également concernée par un projet de site classé qui sera un outil complémentaire à la réserve et au site Natura 2000. Le comité de pilotage du site Natura est chargé de veiller à l'articulation de ces différentes démarches et sera prochainement réuni.

Décision du CSRPN (Avis N° 2005-2) : le Conseil, compte tenu des remarques précédentes, propose de valider cette partie du DOCOB des sites FR9301622 et FR9310110, sous réserve de la prise en compte par l'opérateur des remarques formulées, notamment le point 7. Les membres du comité mandatent M. BARBERO, Président du comité et rapporteur du site, pour valider le document final.

3. Espace privé CSRPN

Les documents de travail relatifs à l'activité du CSRPN seront déposés sur un espace réservé du site Internet de la DIREN dont l'accès est sécurisé (identifiant et mot de passe communiqués en séance et, sur demande, par D. MEYER) :

- les fichiers relatifs à la prochaine réunion, dans la rubrique documents préparatoires,
- les fichiers relatifs à la dernière réunion, dans la rubrique documents présentés,
- les compte-rendus en cours de validation, dans la rubrique compte-rendus et avis.

Afin de ne pas alourdir cet espace, les documents anciens ou validés seront retirés au fur et à mesure.

Ceci permettra la consultation et la transmission d'un plus grand nombre d'informations (éléments des DOCOB notamment). Mais il faut considérer les contraintes d'accès et de téléchargement pour certains. Le document de synthèse des DOCOB adressé en version papier est conservé. Il est demandé de rechercher une organisation des fichiers qui permette une consultation partielle et de prévoir un message d'information signalant la mise en ligne de documents.

4. Connaissance et conservation des chiroptères en PACA

Emmanuel COSSON présente les principaux enjeux de conservation des chiroptères en PACA (Richesses actuellement connues – actions en cours – lacunes). Les illustrations de son propos seront placés sur l'espace privé.

Après un rapide rappel sur l'écologie du groupe et les principales menaces, E. COSSON donne quelques chiffres alarmants sur l'évolution des effectifs et de leur répartition dans la région (en 40 ans, de la Camargue aux Maures, - 70% de sites, 1 espèce disparue). Il présente ensuite la situation des 6 espèces cavernicoles et des 2 espèces forestières pour lesquelles la région PACA porte une responsabilité particulière.

Il présente ensuite l'état des lieux des protections. Il en ressort que plusieurs points sont à étudier avec la DIREN : les projets de protections « en panne » (RN, APB) ; les colonies en limites de sites NATURA 2000 (Camargue, Orgon, St Benoit), la pertinence d'une démarche de liste rouge régionale. Concernant ce dernier point, il est convenu de reprendre le débat à partir d'une présentation globale sur les listes rouges existantes (nationales et régionales), méthodologie d'élaboration, validation/officialisation, usages, etc. La DIREN proposera l'inscription de ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Principaux sujets de discussion :

- **les chiroptères sont très sensibles à la fragmentation du paysage.** Le maintien d'un réseau suffisant d'éléments fixes (haies, bosquet) constituant des corridors apparaît donc essentiel à la conservation de ces espèces. Le comité souligne qu'il faudra veiller, dans les DOCOB à ce que **ces réseaux soient cartographiés et pris en compte en tant qu'habitats d'espèces**, même s'ils ne sont ni habitats d'intérêt communautaire, ni habitats prioritaires.
- Grotte des espagnols, Cap Canaille : problème local avec un spéléologue.
- Etat des connaissances :
 - la situation est assez contrastée selon les espèces, pour certaines les connaissances ne sont pas suffisantes pour aller jusqu'à des préconisations de gestion,... : la mise en place de plans d'action n'est donc pas envisageable pour toutes les espèces. **Un livre de synthèse** sur les connaissances acquises en région PACA et un stratégie de conservation est en projet.
 - Le GCP est une structure jeune qui existe depuis 10 ans (6 salariés, une centaine de membres), ce qui explique la récente évolution dans la connaissance, et le retard en terme de conservation par rapport à d'autres régions (qui avaient plus d'antériorité dans la connaissance)
 - Actuellement, la plupart des données « chiroptères » proviennent du réseau associatif. Comme cela a été évoqué au cours de la discussion de la matinée, **les membres du comité soulignent l'importance de continuer à soutenir l'acquisition de données de connaissance et à assurer la formation de naturalistes.** Le manque de moyens actuellement consacrés à ces thématiques se fera ressentir à moyen terme car on ne disposera plus de données actualisées permettant d'asseoir les politiques de conservation et de les évaluer.

Les membres du comité remercient E. COSSON de sa présentation de qualité.

5. Programme ZNIEFF : le plan de communication

Voir le document de présentation commenté par Dorothée MEYER.

6. Questions diverses :

- information de l'étude sur les descripteurs de la biodiversité

La présentation et la mesure de la biodiversité se fait de plus en plus à travers des descripteurs synthétiques (plus ou moins indicateurs), chiffrés et dont on mesure l'évolution dans le temps. Plusieurs de ces descripteurs sont basés sur la notion de présence/absence des espèces, notamment : le nombre total d'espèces présentes, le nombre d'espèces protégées, trié par groupe, par statut, rapporté à un territoire (région, département, commune),

D. MEYER présente l'étude engagée par la DIREN pour aborder une analyse critique de ces descripteurs et des valeurs proposées, améliorer leur qualité et les citations dans les situations de communication. Les membres du CSRPN sont susceptibles d'être interrogés par le bureau d'études (Acer campestre). Les résultats de l'étude seront présentés devant le conseil.

Les échanges confirment qu'il s'agit d'un sujet complexe qu'il faut aborder. La communication vers les élus notamment est nécessaire et doit être pertinente. Il faut traiter de la limite de signification des chiffres, donner les modes de calcul etc..(citations de bons et mauvais exemples). Le bureau d'études va rencontrer des difficultés pour déboucher sur des résultats mais doit permettre de mieux cerner ces questions et poser les questions sur le plan méthodologique.

- Remplacement de Mme Provansal (démissionnaire): L'intérêt d'un remplacement dans la même spécialité est confirmé (Géographie physique, spécialisée dans les systèmes fluviaux). Une demande de proposition de remplaçant lui a été faite. Si cette demande reste sans réponse, questionner M. Claude VELA.
- Frais de déplacement : pour être pris en charge sur l'année budgétaire 2005, les frais de l'année doivent être adressés à la DIREN avant la fin de semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 h 15

Secrétaire de séance : DIREN

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

Signé

La prochaine réunion est fixée le 15 décembre 2005 à partir de 9 h 30, à la DIREN